



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nouvelle procédure de gestion des absences

Une nouvelle organisation est mise en place pour la gestion des justificatifs d'absence envoyés par les étudiants aux scolarités.

Dorénavant, le nouvel espace Moodle "Gestion des absences étudiants : dépôt des justificatifs" permettra aux étudiants de déposer leurs justificatifs dans la section correspondant à leur année d'étude (DFG 2, DFG 3, DFA 1, DFA 2, 3CC, DEUST 1, DEUST 2, Licence Pro Dermo-cosmétique, M1 MMPS).

Pour toute absence, veuillez procéder de la façon suivante.

Au plus tard 5 jours après l'absence (avant si programmée) :

1. Envoyez au secrétariat pédagogique de votre formation un e.mail informant de la date, la durée et la raison de l'absence, ainsi que les enseignements obligatoires concernés.
2. Déposez le justificatif d'absence dans la section correspondant à votre année d'étude de l'espace Moodle "Gestion des absences étudiants : dépôt des justificatifs" :
<https://moodle.utoulouse.fr/course/view.php?id=5409>.
3. Le plus tôt possible, envoyez un e.mail aux enseignants concernés pour envisager les modalités de rattrapage des enseignements obligatoires (avant l'absence si programmée).

La zone de dépôt est visible par la scolarité et les enseignants, mais pas par les autres étudiants. Les nom et prénom de l'étudiant ainsi que la date de dépôt seront automatiquement enregistrés.